

FICHE D'ÉVALUATION

LUTTES SOCIALES ENGAGEMENT CENTRAL
36^e CONGRÈS DU 6 AU 10 JUIN 2018 PALAIS DES CONGRÈS

Indiquez votre appréciation en cochant le chiffre approprié

1- pas du tout 2- peu 3- moyennement 4- beaucoup 5- tout à fait

A. Le 36^e congrès vous a-t-il permis de développer les capacités suivantes?	1	2	3	4	5
Je connais les orientations du conseil central pour les trois prochaines années					
Je suis capable de présenter les orientations discutées à une réunion de mon syndicat					
Je me sens capable de discuter et d'établir des priorités d'action syndicale concernant les sujets abordés durant le congrès					

Indiquez votre appréciation en cochant le chiffre approprié

1- pas du tout intéressant 2- peu intéressant 3- moyennement intéressant
 4- très intéressant 5- tout à fait intéressant

B. J'ai trouvé	1	2	3	4	5
1. Le discours d'ouverture					
2. La présentation du bilan des trois dernières années					
3. Les travaux en ateliers					
4. Les travaux en tables rondes					
5. Les discussions en plénière					
6. La présentation et l'adoption des états financiers et du budget					
7. Les débats sur les modifications aux statuts et règlements					
8. Le fonctionnement général du congrès					
9. Les élections					
10. Les syndicats en conflit					
11. Les questions de privilège					
12. Les documents					
13. La soirée de solidarité					
14. Les kiosques					
15. Les présentations des invité-es					
16. Les « gestes verts »					

C. En fonction de vos attentes et de vos préoccupations, quels sujets ont été...

Les plus pertinents pour vous ?

Les moins pertinents pour vous ?

D. Les suites...

Au retour de ce congrès, quel message jugez-vous important de transmettre à votre syndicat ?

E. Commentaires généraux

(Facultatif)

Votre nom : _____

Numéro de syndicat : _____

Nom du syndicat : _____



PROFIL DES PARTICIPANTES ET DES PARTICIPANTS

1. Catégorie

délégué-e officiel salarié-e, spécifiez l'organisme CSN :

délégué-e fraternel autre, spécifiez :

2. Sexe

masculin féminin

3. Âge : _____

4. Nombre d'enfants : _____

5. Scolarité : _____

6. Expérience syndicale :

indiquez le nombre d'années à titre de membre ou de délégué-e

d'un syndicat du comité exécutif d'un syndicat

d'un syndicat CSN d'un comité du conseil central

du conseil confédéral

autre précisez : _____

7. Sessions de formation suivies à la CSN et au CCMM-CSN : nommez-les

8. Participation au congrès du conseil central : était-ce votre premier congrès ?
Précisez le nombre

9. Session d'accueil pour les nouvelles et nouveaux délégué-es :
Avez-vous suivi cette session ? Si oui, a-t-elle été profitable ?

10. Moyen de transport utilisé pour vous rendre au congrès

voiture covoiturage autobus/métro

train bicyclette autre, précisez :

11. Nombre de kilomètres parcourus chaque jour (aller-retour) : _____



LE RÔLE DE LA OU DU DÉLÉGUÉ-E

Durant le congrès, en atelier ou en plénière, la ou le délégué-e doit :

- s’informer
- comprendre
- débattre et discuter
- voter

Après le congrès :

- Il est important de s’assurer que les informations, les débats et les décisions soient communiqués à l’ensemble du syndicat;
- il est préférable de ne pas tarder à faire un compte rendu au retour et de rédiger un bref rapport;
- il est préférable d’identifier la ou les propositions à débattre à une de vos prochaines réunions (comité exécutif, conseil syndical ou assemblée générale).

Les propositions qui suivent ont pu être amendées au cours du congrès.

BLOC 1

Propositions sur l’austérité

Il est proposé que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN :

- 1.1 Poursuive sa lutte à l’austérité, en continuant de dénoncer celle-ci en faisant la promotion de solutions sociales et économiques qui tiennent compte de ses principes et de ses valeurs, et ce, dans le cadre d’alliances les plus larges possibles aux niveaux régional, national et international. Dans cette perspective, qu’il élabore un plan d’action s’inscrivant dans un cadre stratégique pouvant conduire à l’exercice d’une grève sociale.
- 1.2 Invite ses syndicats affiliés à organiser des activités d’éducation politique sur l’austérité et les alternatives à celle-ci lors de cafés-rencontres, de dîners-causeries et de présentations en assemblées générales.

1.3 Accompagne les syndicats pour l'organisation de ces activités, notamment en y faisant la promotion des campagnes de la CSN contre l'austérité.

1.4 Organise des actions mettant à contribution le milieu culturel.

1.5 Développe une réflexion sur les meilleures stratégies à mettre de l'avant pour constituer un contre-pouvoir au plan politique en s'inspirant notamment d'expériences des mouvements sociaux au niveau international.

Il est proposé :

1.6 Que les syndicats invitent le comité solidarité internationale à tenir une capsule de formation sur la solidarité internationale auprès de leurs membres.



BLOC 2

Propositions sur les inégalités sociales

Il est proposé que le CCMM–CSN s'engage à :

- 2.1 Faire une priorité de la lutte aux paradis fiscaux, tant au Québec et au Canada qu'au plan international, notamment
- en développant des outils de sensibilisation s'adressant à nos membres;
 - en organisant des actions de mobilisation dénonçant les principaux

acteurs économiques facilitant l'accès aux paradis fiscaux et ceux qui en profitent;

- en revendiquant des législations qui mettent fin aux pratiques d'évasion fiscale et d'évitement fiscal.

Il est proposé :

2.2 Que le CCMM–CSN donne suite à la proposition adoptée lors de l'assemblée générale du 6 avril 2016 :

- en s'engageant dans la lutte pour une hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure, et ce, dans le cadre d'alliances les plus larges possibles, en accordant une attention particulière à rechercher des appuis dans les groupes qui s'adressent aux femmes et aux immigrantes et immigrants;
- en invitant le Comité intersyndical du Montréal métropolitain à joindre le mouvement;
- en appuyant la lutte des travailleuses et travailleurs des États-Unis et du Canada qui partagent la même revendication.

Il est proposé :

2.3 Que le CCMM–CSN s'engage à :

- organiser des activités d'éducation populaire sur les enjeux touchant la syndicalisation sur le territoire desservi par le conseil central;
- participer activement aux campagnes mises en place par le Service de syndicalisation de la CSN;
- explorer de nouvelles stratégies d'organisation, notamment en poursuivant sa collaboration avec le Service de syndicalisation dans le cadre de son projet pilote.

BLOC 3

Propositions sur le développement territorial à Montréal, à Laval et dans le Grand Nord

Il est proposé :

3.1 Que le CCMM–CSN :

- constitue un groupe de travail portant sur le développement d’alternatives socioéconomiques, entre autres, pour améliorer la situation de l’emploi à Montréal, Laval et dans le Grand Nord;
- qu’une des tâches de ce groupe de travail soit d’adapter la politique industrielle de la CSN aux réalités de Montréal, de Laval et du Grand Nord;
- que ce groupe de travail soit, entre autres, composé de membres représentant la FIM, la FC et le secteur transport de la FEESP et qu’il mette à contribution les comités des fronts de lutte et tout autre partenaire jugé pertinent;
- qu’un premier rapport soit fait en assemblée générale au plus tard en décembre 2017.

Il est proposé :

3.2 Que le CCMM–CSN s’engage :

- à poursuivre, sa réflexion et ses actions visant la consolidation et le développement des zones d’emploi;
- à poursuivre ses interventions visant à faire pression sur les divers paliers de gouvernement, particulièrement sur la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour qu’ils agissent concrètement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

BLOC 4

Propositions sur une vie syndicale solidaire et démocratique

Il est proposé :

- 4.1 Que le conseil central amorce une réflexion sur la démocratie régionale à la suite des changements d'allégeance qui auront lieu dans le cadre de l'application de la loi 10 en évaluant les possibles impacts de tels changements. Que cette réflexion sur la démocratie régionale se poursuive en mettant à profit les comités des fronts de lutte afin d'assurer une participation la plus représentative qui soit aux instances démocratiques locales et régionales, notamment en ce qui a trait à la participation inclusive et égalitaire des hommes et des femmes, des personnes issues des minorités racisées, des minorités culturelles, des LGBT, de la place des secteurs privé et public; qu'un premier rapport soit fait lors d'une assemblée générale avant la mi-mandat.
- 4.2 Que les syndicats invitent les membres du comité immigration et relations ethnoculturelles du CCMM-CSN à les accompagner dans l'exercice d'une pratique syndicale sensible à la diversité dans les milieux de travail (formation d'un comité communautés culturelles et ethniques, activités de sensibilisation, sessions de formation, etc.).

Il est proposé :

- 4.3 Que le conseil central appuie ses syndicats affiliés dans une démarche d'élargissement des solidarités intersyndicales sur une base géographique. Que l'on élargisse ces solidarités aux autres organisations syndicales et aux groupes communautaires par quartier.
- 4.4 Que le conseil central organise au moins une visite par année dans le Grand Nord, visite dont les sujets et les objectifs seraient déterminés conjointement avec ses syndicats affiliés.

Il est proposé :

- 4.5 Que le réseau de solidarité et le réseau de mobilisation soient fusionnés;

Que le CCMM-CSN mette sur pied un comité de mobilisation qui aurait pour mandat :

- D'appuyer la mise en œuvre des campagnes du conseil central et de la CSN et d'apporter un soutien aux luttes menées par les

- syndicats locaux en collaboration avec l'équipe du CCMM-CSN;
- De coordonner le réseau de solidarité et le réseau de mobilisation fusionnés;
- D'appuyer l'organisation de mobilisations dans le cadre des plans d'action du conseil central, tout en considérant les diverses alliances;
- De favoriser la participation la plus large possible des syndicats aux mobilisations du conseil central;
- De participer aux actions du conseil central et de mobiliser pour celles-ci;
- De soumettre des propositions et de rendre compte des activités aux instances décisionnelles appropriées;

Que ce comité de mobilisation soit composé :

- D'un maximum de 10 militantes et militants provenant de syndicats représentant toutes les fédérations et qui seraient élus à la première assemblée générale suivant le congrès;
- D'une personne du comité exécutif;
- D'une personne du conseil syndical;
- D'une ou deux personnes conseillères syndicales;
- D'une employée de bureau.

Il est proposé :

4.6 Qu'en collaboration avec la CSN, le CCMM-CSN organise une formation sur l'utilisation des réseaux sociaux, portant notamment sur la manière de les utiliser le plus efficacement possible, dans le respect de nos pratiques démocratiques et sur l'éthique à y observer.

BLOC 5

Proposition pour des états généraux du syndicalisme

Il est proposé :

- 5.1 Que le CCMM–CSN poursuive sa participation à l’organisation des états généraux régionaux du syndicalisme. Qu’à cet égard, il mette en place divers moyens pour favoriser la participation des membres de ses syndicats affiliés.

BLOC 6

Proposition sur les forums sociaux

Il est proposé :

- 6.1 Que le CCMM–CSN invite ses membres à participer largement au Forum social mondial qui se tiendra à Montréal du 9 au 14 août prochain.
